

La suprématie juridique de la Constitution sous la Vème République

Par **Natrich**, le **07/11/2017** à **19:27**

Bonjour/bonsoir !

J'ai une dissertation à rendre, le sujet est dans le titre ;)

Du coup je pensais mettre comme problématique : "Quelles sont les raisons qui permettent d'affirmer la supériorité de la Constitution ?"

Et en plan :

I. Une suprématie nécessaire de la Constitution

A. Des objectifs voulus par le souverain

B. Une rigidité gage d'une certaine stabilité

II. Un contrôle de conformité des lois à la Constitution

A. L'évolution vers un contrôle a posteriori

B. Des textes de bases de contrôle de plus en plus étendu

Je voudrais savoir si ça va ou si je dois nécessairement parler de la hausse des révisions constitutionnelles et des traités de l'UE

Merci d'avance

Par **LouisDD**, le **07/11/2017** à **19:42**

Salut

Ba le seul reproche à votre plan serait qu'il ne prend parti que pour les côtés "Oui c'est suprême" et qu'on ne voit pas justement Ç petit côté "Mais le droit international, surtout de l'UE", ce que vous avez semble t-il voulu ou cherché à aborder, ce qui n'est pas une si mauvaise idée ahaha !

Bonne soirée

Par **Natrich**, le **07/11/2017** à **20:19**

Donc pour vous il n'est pas forcément nécessaire, au vu de ma problématique, d'aborder cette partie ? Ca ne risque pas de me pénaliser ?

Par **Xdrv**, le **07/11/2017** à **20:43**

[s]Edit :[/s] J'AI MODIFIE LE TITRE POUR LE METTRE EN MINUSCULE